



Le permis B avec le CPF ?



Financer son permis de conduire B grâce au CPF ?

Vous avez un projet professionnel et vous n'avez pas le permis B ? Pour vous permettre de mener à bien ce projet, vous pouvez utiliser vos droits du compte personnel de formation pour préparer l'épreuve théorique et l'épreuve pratique du permis de conduire B.

➔ Qui est concerné ?

Les salariés ou demandeurs d'emploi qui ont acquis des heures au titre du compte personnel de formation pour lesquels l'obtention du permis B doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel.

➔ Pour en savoir plus et monter votre dossier, connectez-vous à



mon
CompteFormation
gouv.fr



4 étapes pour financer votre permis de conduite B



1. Vérifiez que vous remplissez les conditions

- > L'obtention du permis de conduire B doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel.
- > Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de votre permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire. Une attestation sur l'honneur vous sera demandée lors de la mobilisation de vos droits.



2. Consultez vos droits

- > Connectez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr, puis sur «accéder à mon compte», puis il vous suffit de renseigner votre numéro de sécurité sociale et un mot de passe. Vous pourrez immédiatement accéder à votre compte et visualiser le nombre d'heures dont vous disposez.
- > Renseignez vos heures de Droit Individuel à la Formation (DIF) si vous ne l'avez pas encore fait.



3. Trouvez une auto-école et faites établir un devis

- > L'auto-école avec laquelle vous souhaitez préparer votre permis de conduire doit :
 - Avoir procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
 - Respecter les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
 - Être inscrite par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence
- > Contactez directement la ou les auto-école(s) avec lesquelles vous envisagez de préparer votre permis pour savoir si elles remplissent les conditions, et demandez-leur un devis, qui doit comporter un nombre d'heures et un montant.



4. Créez et transmettez votre dossier de formation

- > Cliquez sur «je recherche une formation» sur www.moncompteformation.gouv.fr.
- > Renseignez les informations demandées puis cliquez sur le bouton «permis de conduire» ou recherchez la formation «206».
- > Cliquez sur «faire cette formation» et suivez les étapes pour compléter votre dossier de formation.
- > Une fois votre dossier complet, vous pouvez le télécharger et le transmettre à votre financeur. N'oubliez pas de joindre [votre attestation sur l'honneur «Permis B»](#).

Le coût horaire de la préparation du permis de conduire peut être supérieur au plafond fixé par votre financeur. Il est possible qu'une contribution financière vous soit demandée. Cette information vous sera communiquée avant que vous ne commenciez la préparation de votre permis. Une fois votre dossier transmis, votre financeur l'étudiera. Dès que votre dossier est validé, les heures de votre compte sont bloquées et vous ne pouvez plus les utiliser pour une autre formation.

Pour en savoir plus :

consultez les pages [«Mes interlocuteurs»](#) et [«Mes démarches»](#)